

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 20 décembre 2016.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec

Est absent :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, la secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

### Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2016-125**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - Remplacer le mot « amendement » pour « modifications » au point 4SEC) 1
  - Remplacer le mot « amendement » pour « modifications » au point 4SEC) 2

Adoptée

Dépôt du rapport de la commission d'environnement intérimaire

**Résolution n° C-2016-126**

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'adopter le rapport intitulé « Rapport de la commission d'environnement intérimaire au conseil de la Communauté métropolitaine de Québec concernant la protection des sources d'eau potable dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et dans la rivière Montmorency » daté de 19 décembre 2016.

Adoptée

Modifications du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

**Résolution n° C-2016-127**

- CONSIDÉRANT le règlement n° 2016-74 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency » de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le Règlement n° 2016-74 soit modifié de la façon prévue par le règlement visé par la présente résolution;
- En CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu de modifier le règlement n° 2016-74 conformément au règlement n° 2016-80

Référence :            Rapport décisionnel du 20 décembre 2016  
Responsable :        Secrétariat

Adoptée

*La résolution est adoptée avec dispense de lecture du règlement, conformément aux règles applicables à la Communauté métropolitaine de Québec.*

Modifications du règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41 de la CMQ visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

**Résolution n° C-2016-128**

CONSIDÉRANT le règlement n° 2010-41 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency »;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement n° 2016-80 intitulé « Règlement 2016-80 modifiant le règlement de contrôle intérimaire visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency »;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Communauté métropolitaine de Québec que le règlement n° 2010-41 soit modifié de la façon prévue par le règlement visé par la présente résolution;

En CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu de modifier le règlement n° 2010-41 conformément au règlement n° 2016-81.

Référence : Rapport décisionnel du 20 décembre 2016  
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2016-129**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Laurent Proulx, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

Les résolutions C-2016-125 à C-2016-129 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE